

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

TRANSPORT LE MAG

#1 /// JANVIER-MARS 2025

Route

Un secteur en
difficulté face
à une vague de
défaillances



Le mot du secrétaire général

Un dialogue social ignoré !

Depuis plusieurs mois, nous faisons face à une situation plus que préoccupante. Les renouvellements à répétition du gouvernement, tout comme le conclave inespéré sur la réforme des retraites, ont laissé un goût amer : celui d'un dialogue social bien en deçà de la gravité de la situation !

Par **Jérémy SASTRE**



© UNSA-TRANSPORT

Et pourtant... Cela faisait bien trop longtemps que nous n'avions pas vu une telle **unité syndicale**. Oui, l'unité syndicale ! Toutes les organisations ont su **mettre de côté** leurs divergences, leurs méthodes et leurs traditions d'action pour **se rassembler autour de l'essentiel** : la défense du système de retraites, une cause qui dépasse les logiques individuelles. Car oui, pendant des années, nous avons été divisés sur les formes d'engagement et sur la manière de porter nos revendications.

L'UNSA, elle, est restée fidèle

à sa ligne : le dialogue comme outil de progrès. Nous l'avons prouvé à maintes reprises dans les entreprises, par des résultats concrets pour les salariés du transport. Mais cette fois, pour les responsables de l'UNSA, au sommet du conclave, **nos propositions sont restées lettres mortes**.

L'injustice est criante, l'incompréhension totale. Mais nous ne lâchons rien. L'UNSA, dans son champ d'action, restera **un syndicat fort** : une fédération des transports qui construit, qui propose et qui agit. Nous continuerons à porter **des solutions concrètes**, au plus près des salariés.

Parce que face à un gouvernement qui souffle de la fumée sans jamais la rendre blanche, nous, nous restons clairs, droits et **pleinement engagés** auprès des salariés du transport ! ●



SEULES VOTRE PRÉSENCE ET VOTRE FORCE POURRONT FAIRE ÉVOLUER VOTRE ENTREPRISE ET VOTRE FÉDÉRATION.

Jérémy Sastre, secrétaire général de l'UNSA-Transport



CE NUMÉRO COMPREND
UNE PUBLICITÉ EXPLICITE EN PAGE 5,
LES LOGOS DE NOS PARTENAIRES
AU QUOTIDIEN EN PAGE 6, UNE PUBLICITÉ
ANCV EN PAGE 9, UNE PUBLICITÉ CARCEPT
PRÉVOYANCE EN PAGE 11 ET UNE PUBLICITÉ
MALAKOFF-HUMANIS EN PAGE 12.



56, rue du Faubourg Montmartre ● 75009 Paris
Métro 7 Le Peletier ● Métro 12 Notre-Dame-de-Lorette
01 42 82 09 13 ● transport@unsa.org
www.unsa-transport.org



unsa.transport



@FedUnsa





Transport routier

Une nouvelle grille des indemnités

À partir du 1^{er} mars 2025, les indemnités de déplacement pour les conducteurs routiers ont été revalorisées de 1,5 %, conformément à l'accord de branche signé le 6 février dernier entre les partenaires sociaux.

Par Emmanuel VANDENBUSSCHE

DOSSIER

- **Route 2025** : un secteur en difficulté face à une vague de défaillances /// 8

ROUTE

- **Indemnités** : une nouvelle grille /// 3

JURIDIQUE

- **Le mot de l'expert** : harcèlement institutionnel ou forme systémique de violence interne au travail /// 4

AÉRIEN

- **ADP** : un nouveau PDG /// 5

EUROPE & INTERNATIONAL

- **En bref** : notre activité de janvier à mars 2025 /// 10



Cette augmentation concerne les entreprises adhérentes aux organisations professionnelles signataires, telles que la FNTR et l'Union TLF. Pour les autres entreprises, l'application de cette revalorisation dépendra de l'extension de l'accord par arrêté ministériel. Ces montants sont calculés en appliquant une augmentation de 1,5 % aux indemnités précédentes. Par exemple, l'indemnité

de repas – auparavant de 15,96 € – est passée à 16,20 €. Ces indemnités sont des montants minimaux fixés par la convention collective nationale des transports routiers. Les entreprises ont la possibilité de verser des montants supérieurs en fonction des accords collectifs ou individuels en place. De plus, des majorations spécifiques peuvent s'appliquer, notamment pour les déplacements à l'étranger, où une augmentation de 18 % est prévue. ●

TYPE D'INDEMNITÉ	MONTANT
Indemnité de repas	16,20 €
Indemnité de repas unique	9,97 €
Indemnité de repas unique « nuit »	9,72 €
Indemnité de casse-croûte	8,78 €
Grand déplacement (un repas + un découcher)	51,79 €
Grand déplacement (deux repas + un découcher)	67,96 €



Harcèlement institutionnel ou forme systémique de violence interne au travail

Le harcèlement se manifeste par des comportements répétés visant à dégrader les conditions de travail d'un individu, à affecter sa santé mentale ou physique, ou à porter atteinte à sa dignité.

Par Gaëtane de la Gardette

Le harcèlement institutionnel, bien qu'encore mal compris, présente une autre dimension où la violence est exercée non seulement par des individus, mais aussi par des mécanismes organisationnels au sein de l'institution elle-même.

LE HARCÈLEMENT INSTITUTIONNEL SE DISTINGUE PAR SA DIMENSION SYSTÉMIQUE

Il survient lorsque les comportements abusifs, discriminatoires ou dégradants sont tolérés, voire encouragés par la hiérarchie ou la structure organisationnelle.

Il prend racine dans des dysfonctionnements organisationnels, une absence de régulation et de prévention des comportements déviants (pratiques discriminatoires, gestion du personnel déshumanisante, pression excessive, pratiques de gestion du stress inefficaces, isolement systématique d'un salarié, etc.).

LA JURISPRUDENCE RÉCENTE : DES DÉCISIONS DE JUSTICE MARQUANTES

Les juges se sont appuyés sur les articles L. 1152-1, L. 1152-4 et L. 4121-1 du Code du travail, ainsi que sur une interprétation large des obligations de l'employeur en matière



© FREEPIK

de prévention du harcèlement. Une décision rendue par la Cour de cassation en 2021 a souligné la responsabilité de l'employeur dans le cadre de pratiques organisationnelles favorisant indirectement un environnement de travail hostile : la Cour a estimé que l'employeur pouvait être tenu responsable d'un harcèlement institutionnel même en l'absence de comportements individuels de harcèlement, si l'organisation du travail et les mesures prises par la direction ne



garantissaient pas un environnement de travail sain. Un dernier jugement concernant le harcèlement moral institutionnel a été rendu par la Cour de cassation en janvier 2025 en confirmant définitivement les condamnations prononcées à l'encontre d'anciens dirigeants pour harcèlement moral et institutionnel.

LE RÔLE DU CSE ET D'UN EXPERT DÉSIGNÉ

Le CSE peut jouer un rôle essentiel dans la prévention et la détection du harcèlement institutionnel. À condition que l'instance ait recueilli un faisceau d'indices allant dans le sens d'un harcèlement institutionnel, il peut demander l'intervention d'un expert dans le cadre d'une expertise risque grave. L'expert a pour mission d'analyser les conditions et l'organisation du travail et de formuler des recommandations. ●



© FREEPIK



**PEUT ÊTRE QUALIFIÉ DE
HARCÈLEMENT INSTITUTIONNEL
MÊME S'IL Y A UNE ABSENCE
D'INTENTIONNALITÉ LES MÉTHODES
DE MANAGEMENT QUI FAVORISENT LES
CONFLITS ET LE HARCÈLEMENT MORAL.**



**IL Y A HARCÈLEMENT INSTITUTIONNEL
NON SEULEMENT LORSQUE LE MANAGEMENT
EST VOLONTAIREMENT IMPLIQUÉ
DANS LE PROCESSUS DE HARCÈLEMENT,
MAIS AUSSI LORSQU'IL NE L'EST
QU'INVOLONTAIREMENT.**

explicitite:
CRÉATEUR DE DIALOGUE



Un nouveau PDG pour le Groupe ADP

Philippe Pascal a été nommé président-directeur général du Groupe ADP en remplacement d'Augustin de Romanet. Cette nomination a été proposée par le président de la République et validée après les auditions par les commissions parlementaires compétentes et validée par le Conseil d'administration.

Par Luis MENDES

Philippe Pascal a intégré le Groupe ADP en février 2013 en tant que directeur des opérations financières et des participations, puis directeur des finances, de la gestion et de la stratégie. Il était directeur général adjoint finances, stratégie et administration depuis mai 2016.

NOMINATION DE JUSTINE COUTARD, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Elle dispose des mêmes pouvoirs que le président-directeur général à l'égard des tiers. Elle a plus particulièrement la charge au sein de la société des enjeux de développement durable et d'aménagement.

Justine Coutard rejoint une première fois le Groupe ADP en avril 2015 comme secrétaire générale de la direction générale des opérations et en qualité de directrice qualité clients de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, puis directrice des finances, de la gestion et de la stratégie (2016-2017).

De 2018 à 2020 elle occupe le poste de directrice adjointe, puis directrice de cabinet du ministre de l'Action et des Comptes publics, de nouveau au sein d'ADP depuis octobre 2020 comme directrice de l'aéroport Paris-Orly.



© ANTONIO TUDOR / UNSA

Philippe Pascal, a procédé aux nominations de Christelle de Robillard, directrice générale adjointe finances, stratégie et administration et de Laurence Faure en tant que directrice de Paris-Orly. Ces nouvelles nominations sont un geste fort de féminisation du Comité exécutif du Groupe ADP, gage d'une ère nouvelle, pour une entreprise et d'un groupe en mutation.





UNE ÉVOLUTION CONCERTÉE DES PLATES-FORMES

Si nous pouvons nous réjouir de ces nominations, nous gardons à l'esprit que le projet industriel francilien du Groupe ADP touche tous les salariés du Groupe ADP, comme ceux d'Extimé et de Hub One, mais aussi nos partenaires, comme le Groupe Air France et ses filiales, toutes les compagnies aériennes, les assistants en escale, les opérateurs du flux bagages, de la sûreté et de l'accueil des passagers ainsi que les services de la DGAC, Météo France et des services compétents de l'État (DPAF, GTA, douanes, préfecture).

Tous concourent au fonctionnement de nos plates-formes au quotidien, c'est bien de ces aspects économiques et sociaux dont il s'agit ! La démarche de concertation menée pour Paris Orly et celle qui doit être engagée prochainement pour Paris Charles de Gaulle, organisée par le Groupe ADP et le conseil de la Commission nationale du débat public, sur les caractéristiques et les objectifs du projet Paris-Orly 2035 et Paris CDG 20250, est primordiale. Les exigences environnementales et les attentes citoyennes, résolument tournées vers la décarbonation, la biodiversité et l'innovation verte, impliquent un aéroport pionnier au service des passagers, des salariés des plateformes. Les risques possibles de restriction de survol et / ou de limitation des types évoqués après les résultats de l'enquête publique menée par le préfet du Val d'Oise sur les nuisances sonores en cœur de nuit sont préoccupants.

UNE LOI DE FINANCES DESTRUCTRICE ET AVEUGLE

Intégré à la loi de finances 2025, l'État décide de manière unilatérale d'une nouvelle hausse de la fiscalité sur les billets d'avion (TSBA), fragilisant encore plus les compagnies aériennes. Un son seul but ? La compensation des déficits des comptes publics ! C'est une décision injuste pour les salariés de tous les acteurs du secteur, qui n'ont pas été entendus, ni même écoutés, car cette augmentation massive de la TSBA, adoptée sans concertation, va affaiblir encore plus un secteur d'activité déjà lourdement taxé et risque de détruire des milliers d'emplois en France.


**L'UNSA A
VIVEMENT
PROTESTÉ EN
INTERSYNDICALE
ET ENGAGÉ DE
NOMBREUSES
ACTIONS POUR
UNE PRISE DE
CONSCIENCE DU
GOUVERNEMENT
ET DES
PARLEMENTAIRES
SUR LES
CONSÉQUENCES
ÉCONOMIQUES ET
SOCIALES.**

L'effet induit sera une augmentation de la sous-traitance, de la précarité, et d'une dégradation des conditions de travail et par la confiscation d'une grande partie de la valeur créée. Quant à l'argument écologique, sans étude d'impact, ne contribuera en rien à la décarbonation du secteur aérien, bien au contraire, elle va le priver de ses facultés d'investissement, lui faire prendre le risque de rater son virage environnemental, et menacer un peu plus son avenir.

In fine, ce sont les emplois du transport aérien français qui seront détruits, le recours à la sous-traitance hors de nos frontières qui s'amplifiera, et des compagnies basées en France qui disparaîtront.

NOTRE FÉDÉRATION TRANSPORTS

C'est un développement concerté qui permettra au secteur aérien de se décarboner et de permettre le développement des activités liées au trafic passager et cargo, sans le prendre pour le bouc émissaire ou la vache à lait... Tous les syndicats UNSA de l'aérien SNMSAC, SNAA, ICNA, IESSA, OFS, UTCAC et d'Aéroports de Paris seront attentifs à l'évolution des conditions d'emploi et de travail, ainsi qu'aux évolutions des plateformes parisiennes... Tous les acteurs sont responsables et ont un effet papillon sur leurs partenaires, le rôle du Groupe ADP est majeur, nous attendons de voir la feuille de route de Philippe Pascal. ●



© ANTONIO TUDOR / UNSA



Un secteur en difficulté face à une vague de défaillances

Le secteur du transport routier en France traverse une zone de turbulences en 2025. Les chiffres sont sans appel : le troisième trimestre 2024 a enregistré une hausse de 39 % des défaillances d'entreprises par rapport à l'année précédente, avec 391 structures en difficulté. Ce phénomène s'inscrit dans une tendance plus large, marquée par 603 cessations d'activité au deuxième trimestre 2024 et 509 au troisième.

Par Emmanuel VANDENBUSSCHE

Cette situation critique est en grande partie liée à une envolée des coûts d'exploitation. En 2024, ceux-ci ont augmenté de 5,5 %, une hausse alimentée notamment par la progression des salaires (+ 7,5 %), des coûts matériels (+ 3,5 %) et des péages (+ 3 %). Ces hausses affectent directement la rentabilité des entreprises, dont les marges, déjà fragiles, se trouvent réduites à peau de chagrin. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas d'augmentation de la grille salariale en 2025. Les entreprises du secteur n'ont tout simplement plus la capacité financière d'assumer de nouvelles hausses, malgré un contexte social tendu.

UNE DÉCISION QUE DÉPLORE VIVEMENT L'UNSA-TRANSPORT

« On ne peut pas continuer à faire peser les difficultés du secteur uniquement sur les épaules des salariés. Le gel de la grille salariale en 2025 est une injustice sociale, alors que les travailleurs du transport sont en première ligne, subissent la pression des cadences, les hausses de charges, et continuent de faire tourner l'économie. Nous demandons des mesures concrètes et immédiates pour répondre à l'urgence sociale qui secoue notre secteur ».



© FREEPIK



L'UNSA RESTE MOBILISÉE ET APPELLE À UNE PRISE DE CONSCIENCE URGENTE.



LE TRANSPORT ROUTIER EST UN MAILLON ESSENTIEL DE NOTRE ÉCONOMIE : SANS CES TRAVAILLEURS, RIEN NE CIRCULE !

DES RÉGLEMENTATIONS PLUS CONTRAIGNANTES

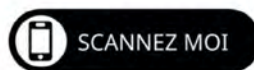
À cela s'ajoute un durcissement du cadre réglementaire. Depuis le 1er janvier 2025, les transporteurs ont l'obligation de communiquer les émissions de CO₂ à leurs donneurs d'ordre, une mesure qui nécessite des investissements dans les outils de mesure et de suivi. Par ailleurs, l'extension de l'écotaxe à plusieurs routes nationales vient alourdir encore davantage les charges des professionnels du secteur.

DES APPELS AU SOUTIEN DU SECTEUR

Face à ces multiples pressions, les organisations professionnelles, notamment l'OTRE, tirent la sonnette d'alarme. Elles appellent à une stabilisation du cadre politique et économique, et réclament des mesures concrètes pour préserver la compétitivité des entreprises de transport. L'enjeu est de taille : garantir la pérennité d'un secteur vital pour l'économie nationale. Dans ce contexte, les transporteurs sont contraints de revoir leur stratégie : maîtrise des coûts, modernisation des outils, digitalisation, et adaptation aux exigences environnementales seront les clés pour surmonter cette période charnière. ●



DÉCOUVREZ LES GRANDES ENSEIGNES DU RÉSEAU CHÈQUE-VACANCES CONNECT



Tous nos partenaires sont sur le site :



[Leguide.ancv.com](https://leguide.ancv.com)

HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS,
LOISIRS & CULTURE, LOISIRS SPORTIFS, RESTAURATION



Ça s'est passé à l'international

Retrouvez toute l'actualité de l'UNSA-Transport International sur X : @UnsaTrans_Inter

Par Fred ROUAUX



PHOTOS © UNSA-TRANSPORT INTERNATIONAL & DR. / ITF

› JANVIER

L'UNSA-Transport International a participé à la première réunion de la Commission Europe de l'UNSA national, au siège, à Bagnole. L'objectif de cette commission est de favoriser les échanges entre les différentes structures de niveau interprofessionnel et sectoriel sur l'ensemble des sujets ayant une dimension européenne. Le partage d'informations sur les travaux et actions menés dans les différentes instances européennes où l'UNSA est représentée sera au cœur des échanges et des réflexions à venir. ●

› FÉVRIER

L'UNSA-Transport International a réagi avec consternation à la situation inhumaine vécue par des conducteurs routiers originaires du Zimbabwe sur le territoire européen et qui plus est en France ! L'UNSA avait dénoncé lors du dernier dialogue social européen secteur route les pratiques inacceptables et prévisibles concernant l'exploitation de conducteurs routiers en provenance des pays tiers. ●

› LE 8 MARS

L'UNSA-Transport International a été solidaire en cette Journée internationale des droits des femmes. La lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes dans le monde des transports est une prérogative absolue pour les partenaires sociaux. L'UNSA-Transport saisit toutes les opportunités et toutes les tribunes pour le rappeler. ●





› TOUJOURS EN MARS

Durant trois jours, l'UNSA-Transport International a participé au sein de la Fédération européenne des transports (ETF) à Bruxelles au rassemblement des organisations syndicales affiliées concernant la mise en application de la réglementation européenne sur la diligence raisonnable en matière de durabilité dans le secteur des transports et de la logistique. L'UNSA a fait valoir sa vision et son positionnement lors des différents échanges et débats. La solidarité et la détermination des organisations syndicales du secteur ont été exprimées. ●



INFO SANTÉ

De nouveaux outils pour prendre soin de votre santé !

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

PAR

carcept prev
ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

ZOOM SUR L'ENTRETIEN D'ORIENTATION PRÉVENTION (EOP)



Un RDV téléphonique personnalisé de 20 minutes avec un(e) infirmier(e) pour démarrer le programme !

L'Entretien d'Orientation Prévention permet à l'aide de questions simples, de définir ses priorités d'actions pour améliorer sa santé.

A l'issue de ce rendez-vous, l'infirmière vous propose un plan d'actions, argumenté et adapté, comprenant les facteurs de risque identifiés et les axes d'amélioration.

L'EOP, c'est la porte d'entrée du programme Transportez-Vous Bien !

► VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR CET ENTRETIEN ?

Rendez-vous sur
transportezvousbien.fr



ÉPARGNE

Optez pour une épargne simple et responsable !



Malakoff Humanis est à vos côtés pour établir un dispositif d'épargne à la fois performant et éthique.

Nos solutions vous offrent de nombreux avantages :

- Une **gamme de solutions** complète.
- Un **cadre fiscal et social** favorable.
- Une **expertise et un savoir-faire** reconnus.
- Des **outils digitaux** pour simplifier les démarches.

Retrouvez toutes
nos solutions en
scannant ce QR code



malakoffhumanis.com

